

## **BILAN DES NAO ALFI**

Les négociations sur les salaires, emploi et conditions de travail au sein d'ALFI sont terminées.

La Direction propose:

- Une enveloppe de 2% des salaires de base incluant l'ancienneté avec une répartition uniquement en Augmentation Individuelle..
- Dans le cadre de cette enveloppe, une enveloppe spécifique de 2,5% destinée aux salariés percevant moins de 29 000€ (salaire de base + AFA mais hors ancienneté) ou 85% de ces salariés percevront une Augmentation Individuelle minimum de 310€
- Revalorisation de la prime vacances enfant porté à 80€
- Revalorisation de l'enveloppe annuelle de l'intéressement 2020-2022 de 0,3%
- Organisation d'une réunion d'échanges en juillet 2020 sur les participations financières cantine ou titres restaurant
- Possibilité en fonction des décrets à paraître de la Loi d'Orientation Mobilité d'une prime pour les salariés effectuant du covoiturage ou effectuant leurs trajets en vélo.
- Ouverture d'une négociation télétravail au cours du second semestre 2020
- 15 passages d'Employés/Ouvriers vers la Catégorie Technicien/Agent de Maîtrise
- 10 passages de Technicien/Agent de Maîtrise vers le statut de cadre
- Accueil d'environ 100 jeunes en Contrat de Professionnalisation ou d'Apprentissage et embauche parmi de 10 jeunes à l'issue de leur formation.

**Le montant de l'enveloppe destinée à la revalorisation des salaires en 2020 et notamment sur les mesures des plus bas salaires est strictement identique à celle de 2019.**

2% d'enveloppe dont une proportion non négligeable est amputée des revalorisations des primes d'ancienneté avec une répartition uniquement en Augmentation Individuelle ne permettent pas aux salariés de garantir le maintien de leur pouvoir d'achat et notamment aux besoins les plus vitaux (logement, carburant...)

Proposer une enveloppe de 0,3% supplémentaire de l'intéressement ne répondra pas aux problèmes de pouvoir d'achat des salariés d'autant que cette hausse ne se concrétise pas forcément par une hausse de 0,3% de l'intéressement puisque soumis à des critères aléatoires qui peuvent être délibérément choisis plus restrictifs. De plus, l'accord d'intéressement d'ALFI accroît les disparités entre les Hommes et les Femmes puisque 50% est proportionnel au temps de présence et 50% est proportionnel aux salaires alors que la majorité des salariés à temps partiel ou en congé parental sont des femmes avec des salaires plus bas.

La CGT rappelle que les rémunérations non soumises à cotisations sociales comme l'intéressement affaiblissent notre système de protection sociale. Cela se traduit par une détérioration de nos conditions de vie en étant par exemple obligés de travailler plus longtemps et des pensions inférieures. Des remboursements de la sécurité sociale minorés et donc des cotisations de mutuelle augmentées pour compenser ce manque à gagner

En conséquence, nous invitons les autres Organisations Syndicales à ne pas signer cet accord.

La Direction Générale rappelle à de maintes reprises que la plupart des accords soumis à signature dans le Groupe Air Liquide sont ratifiés (notamment en pratiquant des mesures de chantage) ce qui démontre l'adhésion des Organisations Syndicales aux Politiques Salariales du Groupe.

En d'autres termes, tant que les accords seront validés, rien ne justifie de proposer des mesures plus favorables.

Nous espérons donc que les Organisations Syndicales ne signeront pas cet accord qui ne correspond pas aux besoins des salariés. En effet, les différentes enquêtes d'opinion organisées par le Groupe Air Liquide démontrent un très fort mécontentement des salariés à la politique salariale.

Le Groupe Air Liquide a les moyens de mener une politique salariale plus ambitieuse et plus juste afin que la répartition des richesses aille en faveur des salariés. Nous invitons aussi les autres Organisations Syndicales à se joindre à la CGT pour demander la poursuite des négociations en vue d'obtenir un accord avec des mesures qui satisfassent les besoins de tous les salariés.

Si la Direction ne revoit pas sa copie, les syndicats CGT du Groupe Air Liquide vous solliciteront au travers de mobilisations sous toutes ses formes afin de faire revenir la Direction Générale à la table des négociations et répondre favorablement aux revendications.

A titre de rappel, la CGT revendique notamment:

- Augmentation générale
- Application de la grille de salaire fédérale FNIC base 35h. (cf. ci-dessous)

<b>Coefficient</b>																
175	190	205	225	235	250	275	300	325	350	360	400	460	550	660	770	880
<b>Salaire (€)</b>																
2356	2508	2660	2863	2964	3116	3369	3623	3875	4129	4231	4635	5244	6156	7271	8385	9500

- Déplafonnement de la prime d'ancienneté de 20 à 25 ans.
- La prime d'ancienneté évolutive tous les ans de 1%.
- Reconnaissance du Tutorat.
- Revalorisation des primes liées au travail d'astreinte 2X7, 2X8, basées sur le K325.
- Maintien des primes d'astreinte dans le calcul de la prime du 10ème congés payés.

#### **Emploi:**

- Embauche des alternants à l'issue de l'obtention de leur diplôme
- Embauche des salariés intérimaires ayant 1 an d'ancienneté chez ALFI.
- Embauche des salariés sous traitant ayant travaillé chez ALFI 12 mois

#### **Promotion:**

- Analyse de tous les salariés étant dans le même coefficient depuis 10 ans
- Application du coefficient 225 minimum pour les postes suivants: Chargé de Service, Animateur de Parc, Contrôleur et Inspecteur ALIS
- Reconnaître les compétences, savoir et savoir faire avec en lien avec la Convention Collective pour une dynamique d'attributions de coefficients

#### **Mutuelle**

- Augmentation de la participation patronale

#### **Retraite:**

- Maintien du régime actuel.

#### **Subrogation CPAM**

- Mise en place de la subrogation comme dans certaines autres filiales du groupe Air Liquide.

#### **Demande de négociation:**

- Ouverture de négociation d'un accord travail en 2X7 des salariés IM.

#### **Divers:**

- Le même statut pour l'ensemble des salariés du Groupe Air Liquide sur la base du plus favorable qui existe.

**LA CGT RESTE DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS  
POUR CONTACTER LA CGT**

- J.M Poupon (DSC CGT Air Liquide France Industrie) : ✉ [jean-michel.poupon@airliquide.com](mailto:jean-michel.poupon@airliquide.com) ☎ 06 70 27 76 75
- Eric Chopinaud (DSC CGT Air Liquide France Industrie) : ✉ [eric.chopinaud@airliquide.com](mailto:eric.chopinaud@airliquide.com) ☎ 06.63.59.09.54



[Coordination Cgt Du Groupe Air Liquide](#)